

Alpe d'Huez le 4 février 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Suite à la diatribe écrite précédemment sur le registre PLU mis à disposition en mairie, par M. Chatelus qui conteste la représentativité de l'association APACH, je vous prie de trouver ci-après un résumé de l'historique et du fonctionnement de cette association créée en 1968 afin que vous puissiez mieux nous connaître.

Cet historique a été fait pour notre AG de décembre 2018 qui marquait les 50 ans de notre association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de l'APACH
Christian LONCHAMP

HISTORIQUE DE L'APACH. AG 12/2018

En 1968, les fondateurs de l'APACH s'appelaient : ZENTZ, MICHAL, GIVORD, REIMINGER, BROCHARD, PERRONCEL, ORCEL Gilbert, CUPPILLARD Jean Guy, BESNIER, TIGEOT, RANCE, GARCIA, GRANPIERRE ... En 2018, nous fêtons donc les 50 ans d'existence de l'association.

Nous devons les remercier d'avoir su fédérer les propriétaires afin de constituer un groupe représentatif totalement indépendant qui participera ensuite activement à la vie de la commune.

Lorsque l'on consulte le bulletin N°1, qui s'appelait à l'époque « le trait d'union », on ne peut qu'être frappé du fait que les problèmes étaient pratiquement les mêmes que ceux d'aujourd'hui et que les propriétaires, clientèle captive, devaient très souvent faire preuve de pugnacité pour être considérés comme acteurs du développement de leur commune.

Dans le trait d'union N° 5, il était écrit, je cite : « *du fait du développement des copropriétés construites à partir de 1959, les nouveaux résidents demandent à être reconnus parce qu'ils estiment que :*

- *Ils apportent des capitaux : la valeur des copropriétés et chalets dépasse largement celles de toutes les autres réalisations de l'Alpe d'Huez*
- *Ils consomment chez les commerçants (le nombre de leurs lits en 1969 étant environ le triple de celui des hôtels)*
- *Ils amènent des clients aux hôteliers et aux remontées mécaniques*
- *Ils font la publicité de l'Alpe d'Huez en France et à l'étranger »*

On ne peut qu'être frappé par l'actualité de ces propos tenus un an après la création de l'association.

Malgré cela, nous devons quand même noter qu'en 50 ans, le poids de l'APACH et sa façon de travailler dans la concertation avec les élus, les remontées mécaniques, l'ESF, les commerçants, a considérablement évolué.

Nous le devons essentiellement à tous ceux qui ont adhéré depuis 1968. Cela représente, du fait du renouvellement et du brassage des adhésions annuelles, environ 1800 familles qui, un jour ou l'autre, ont fait partie de l'APACH. (Cette année 2018, 293 **familles** adhèrent à l'association).

Nous le devons aussi à tous les membres des conseils d'administration successifs qui se sont investis bénévolement pour que les propriétaires d'Huez, Alpe d'Huez soient reconnus comme une entité économique unique, participative et constructive.

Plusieurs présidents se sont succédés depuis la création ;

- **Le Docteur ZENTZ** de 1968 à 1970
- **M. De SAINTE LORETTE** de 1970 à 1973
- **M. PAILLET** de 1973 à 1977 (**JG CUPILLARD** prenant en 1973 le poste de secrétaire).
- **M. PROTON DE LA CHAPELLE** de 1977 à 1980. Son mandat fut difficile car marqué par une guerre fratricide entre la SATA, qui était titulaire d'une DSP datée du 3 octobre 1967, et la municipalité en place en 1979 avec M. ARRO comme maire. En 1980, la guerre s'arrêtera, la municipalité prendra des actions à hauteur de 48%, ce qui lui permettra d'avoir une meilleure représentativité dans la SATA. Ensuite, par convention du 12 août 1983, la DSP courra jusqu'en 2012 et la municipalité prendra une participation majoritaire dans la SEM.
- **M. VERVEER** de 1980 à 1985. **M. JG CUPILLARD** qui était à l'époque secrétaire de l'APACH sera élu maire en 1983 et René CLARET le remplacera comme secrétaire de l'association.
- **M. CLARET** de 1985 à 1998. Son mandat sera marqué par la mise en place d'une tarification SATA spécifique pour les adhérents de l'APACH. Le nombre d'adhérents avait alors bondi. Malheureusement, cette tarification s'arrêta en 1989 avec l'arrivée de M. FARAUDO, nouveau directeur de la SATA.
En 1998, René CLARET décède brutalement et le conseil d'administration réuni en urgence désignera le vice-président **C. LONCHAMP** pour prendre la suite de René.
- C'est comme cela que je me suis retrouvé bien malgré moi, président de l'APACH depuis 1998. Cela fait maintenant 20 ans que j'occupe cette fonction et 30 ans que je suis au bureau de l'association.
- En 2001, **Eric MULLER** a été élu comme maire, puis **M. FARAUDO**, pour un éphémère mandat annulé par le conseil d'état, et enfin **Jean Yves NOYREY** depuis 2009.
- Personnellement, j'ai vu passer 4 maires ½ et j'avoue que cette tâche, bien qu'étant aidé par Jean Marc RENOUT, secrétaire très actif, et JC DEUTSCH, trésorier rigoureux, est usante.

On peut noter que depuis sa création, l'APACH a eu au sein de son conseil d'administration, deux maires : **Jean Guy CUPILLARD**, qui devait être présent à notre AG mais qui s'est blessé hier en haut de Marmotte. Il a été opéré à Grenoble et je vous lirai ensuite le message sympathique qu'il nous a transmis, et **Eric MULLER** qui est présent avec nous ce soir. Deux présidents ou vice-président de la SATA : **René PAILLET, René CLARET.**

Des membres du bureau ont été élus au conseil d'administration de la SATA.

Plusieurs de ses membres ont été élus dans divers conseils municipaux avec comme maire Mrs ARRO, CUPILLARD, MULLER, NOYREY et l'APACH a toujours participé de façon constructive au développement de la station tout en sachant montrer son indépendance (l'association ne fonctionne qu'avec les cotisations de ses adhérents) et en faisant passer ses

idées et les demandes de ses adhérents par la négociation et le dialogue plutôt que par des procès qui ne résolvent rien mais engendrent des polémiques coûteuses et stériles.

FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration de l'APACH est aujourd'hui composé de 12 membres et les décisions sont toutes prises de façon collégiales.

Nous organisons 2 fois par an lors de notre assemblée générale ou lors de notre journée d'été des rencontres entre nos adhérents et les décideurs de la station (Mairie, SATA, Office du Tourisme, ESF ...) afin que les informations puissent se faire en direct et tous les 2 ans nous tenons une réunion de représentants de quartier avec le maire, les adjoints et les services techniques de la mairie pour que chacun puisse proposer les améliorations nécessaires dans la commune pour que la qualité de vie d'Huez, Alpe d'Huez s'améliore.

Une information permanente par le biais de messages électronique ou sur notre site internet est transmise aux adhérents et deux bulletins en décembre et juin sont envoyés individuellement par courrier. (En pièces jointes : bulletin N°1 de décembre 1969, N° 113 de juin 2018 et N° 114 de décembre 2018).

Enfin, nous assistons régulièrement aux assemblées générales de l'Association Foncière Pastorale qui regroupe les propriétaires fonciers d'Huez et en échange, le président de l'AFP est invité à notre AG, afin que nous puissions connaître réciproquement les problèmes de chaque association.

Depuis 3 ans, nous adhérons à la FARSM (Fédération des Associations de Résidents des Stations de Montagne) qui regroupe 18 stations de montagne (Chamonix, Chamrousse, Chatel, Les Arcs, La Chapelle d'Abondance, La Clusaz, Les Carroz, Les Contamines, Les Gets, Les Houches, Les Saisies, Megève, Morzine, Peisey Vollandry, Saint Gervais, Serre Chevalier, Val d'Isère, Valloire). Cette participation nous permet d'avoir, par le biais de réunions et de rencontres des échanges très intéressants sur les problématiques spécifiques que nous rencontrons dans nos stations mais aussi de pouvoir apporter des solutions collectives issues de l'expérience de chacun.

Lors de notre AG de fin décembre, Mme la députée, Marie Noëlle BATTISTEL, M. le conseiller départemental, Gilles STAPAZZAN, M. le président de la communauté des communes, M. Christian PICHOU ont tous répondu présent à notre invitation ce qui montre bien la reconnaissance du travail constructif accompli par l'APACH depuis 50 ans.

Pour conclure, nous précisons que l'APACH n'a jamais été depuis sa création l'émanation d'aucun conseil municipal mais qu'au contraire, son indépendance financière nous a permis d'être un interlocuteur défendant, sans état d'âme, l'intérêt de ses adhérents au-delà de toute considération politique.

LE PRESIDENT DE L'APACH
Christian LONCHAMP

